



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 09 JANVIER à 20h00**

**Présents : 23 - Pouvoirs : 2 – Absents : 2**

#### **I – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Laurence BOCUSE, Adjointe de la liste « UNION POUR SAINT PIERRE», a décidé de remettre sa démission pour raisons personnelles à compter du 1er janvier 2019. Mr le Préfet du Rhône a, par courrier du 2 janvier 2019 accepté cette démission à effet du 2 janvier 2019.

Monsieur Daniel TORRES domicilié 29 Rue Francisque Bois à Saint Pierre de Chandieu, a donc été installé au sein du conseil municipal et a été invité à participer au Conseil Municipal de ce soir.

***Le conseil municipal prend ACTE de l’accomplissement de la formalité.***

#### **II – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A L’ORDRE DES ADJOINTS**

Il est proposé au conseil municipal de désigner deux autres adjoints au Maire qui prendront les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> rang, ce qui aura pour effet de « remonter » l’ordre des autres adjoints.

L’élection des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoint aura lieu à bulletin secret.

***ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ***

#### **III – ELECTION DES 7<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ADJOINTS**

Monsieur BERTRAND Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7<sup>ème</sup> ADJOINT et a été immédiatement installé.

Madame FRANCES Chantal ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 8<sup>ème</sup> ADJOINTE et a été immédiatement installée.

#### **IV – DECISION CONCERNANT LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Maire, Raphaël IBANEZ explique que suite à l’élection des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints, il convient de fixer à nouveau les montants des indemnités du Maire et des Adjointes.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de :

- **MAINTENIR** le montant des indemnités au taux maximal pour le Maire et les huit adjoints,
- **VALIDER** le montant des indemnités de fonction au taux maximal, en faisant référence à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique, sans préciser d’indice,
- **FIXER** la date d’effet au 09 Janvier 2019.

***ADOPTÉ A L’UNANIMITE***

La séance est levée à 20H44.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 31 JANVIER 2019 à 20h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 5 – Absents : 1

#### I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 5 DECEMBRE 2018 ET 9 JANVIER 2019

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2018

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/10/2018 et le 31/12/2018 dans le cadre de sa délégation générale.

**Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.**

#### III – OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCEL

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, dont la Commune de Saint Pierre de Chandieu est membre, n'exerce pas les compétences Eau et/ou Assainissement à la date de publication de la loi du 3 août 2018,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune de Saint Pierre de Chandieu conserve sa compétence en matière « Eau » et « Assainissement »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, par 22 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mesdames Véronique Murillo, Christine Poncet et Nelly Durand) et 1 ABSTENTION (Monsieur Damien MONTAGNE) :**

- DE S'OPPOSER au transfert obligatoire des compétences Eau et/ou Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
- DE DEMANDER le report du transfert des compétences Eau et/ou Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Madame MURILLO Véronique (liste Rassemblement pour Saint Pierre) fait une déclaration et demande à ce qu'elle figure au Procès-verbal .

#### IV – MODIFICATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES ASSOCIATIONS

L'élection a lieu à bulletin secret et au scrutin de liste.

Par 23 voix POUR, Madame Chantal FRANCES devient déléguée titulaire de l'association :

- MJC ADOSPHERE (en remplacement de Laurence BOCUSE)
- ECOLE DE MUSIQUE V. D'INDY (en remplacement de Serge BELVER).

Par 23 voix POUR, Madame Cécile CARRETTI devient déléguée titulaire de l'association ECOLE DE MUSIQUE V. D'INDY (en remplacement de Jacqueline LARGE).

## **V – PARTICIPATION A LA PROCEDURE INITIEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LES RISQUES SANTE**

### **PREVOYANCE**

La commune de Saint Pierre de Chandieu souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou « prévoyance ».

Elle mandate le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VI – APPROBATION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR LES**

### **TRAVAUX SUR LES RESEAUX EAU POTABLE ET ASSANISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché à bons de commandes pour les travaux d'extension, de renouvellement ou de renforcement des canalisations de la commune, a pris fin le 26 avril 2018.

Il indique qu'une nouvelle consultation des entreprises a alors été lancée selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable, soumise aux dispositions des articles 26 et 74 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le marché n'est pas alloti. Sa durée est de 1 an, reconductible 4 fois. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre du groupement STRACCHI /SEEM.

Madame MURILLO Véronique (liste Rassemblement pour Saint Pierre) demande à ce que figure dans la délibération, l'intervention suivante « *La Commission d'Appel d'Offres a bien été réunie, mais à aucun moment en tant que membre de cette commission, je n'ai pu consulter les offres des différents candidats. Toujours le manque de transparence que nous dénonçons.* »

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **VII – AVIS DU CONSEIL SUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUPRES DU SIEPEL**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, expose qu'un agent communal de Genas est mis à disposition du SIEPEL depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1996, à raison de 17h30 par semaine, pour exercer les fonctions de secrétaire du syndicat intercommunal d'eau potable de l'est lyonnais.

Compte tenu du départ à la retraite de cet agent et afin d'assurer la continuité des actions de ce syndicat, il convient de procéder à son remplacement.

Compte tenu de son élection à la Présidence dudit syndicat et pour des raisons de commodité, Monsieur IBANEZ propose de mettre à disposition un agent de la Commune de Saint Pierre de Chandieu, sur la base du volontariat, DEUX JOURS PAR SEMAINE soit 14 heures, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **VIII – AVIS DU CONSEIL SUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SIEPEL**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, présente la convention par laquelle, la commune envisage la mise à disposition, à titre onéreux, au syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL) d'un espace de travail situé dans les anciens bureaux du syndicat intercommunal de Rajat.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**IX – EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BATIMENT B – AUTORISATION AU MAIRE POUR DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, explique que le projet d'extension de 4 classes avec rénovation thermique des façades du bâtiment B de l'école élémentaire René Cassin est en bonne voie d'avancement.

A ce jour, les phases, Esquisse et APS (avant-projet sommaire) établies par l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été validées.

Compte tenu de la surface créée et afin d'avancer dans la procédure, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer le Permis de construire correspondant, au nom de la Commune.

***ADOpte A L'UNANIMITE.***

**X – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2018**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, explique que conformément à la loi 95-127 du 08 février 95, les Conseils Municipaux des communes de plus de 2 000 habitants doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière et des cessions effectuées au cours de l'année.

À cet effet, il présente à l'assemblée le bilan établi pour l'année 2018.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'accomplissement de la formalité.**

La séance est levée à 20H29.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2019 à 20h00**

**Présents : 22 - Pouvoirs : 4 – Absents : 1**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 2019**

Mme MURILLO Véronique fait remarquer que la déclaration des élus de la liste « Rassemblement pour Saint Pierre » sur le transfert de compétences eau et assainissement n'est pas annexée au présent procès-verbal de la séance.

**Le procès-verbal est *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*.**

#### **II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

*(Monsieur le Maire ne prenant pas part aux votes)*

**COMMUNE** : Madame Véronique Murillo « Rassemblement pour Saint Pierre » demande que figure au procès-verbal et à la présente délibération, l'intervention suivante « C'est inadmissible quand on convoque des conseillers à une commission finances en vue de préparer le budget qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, de ne pas laisser les élus consulter le Grand Livre détaillé. C'est inadmissible de me proposer à quelques heures seulement du conseil municipal de convenir d'un rdv pour savoir quand je pourrai consulter le Grand Livre, alors que j'ai formulé une demande par courriel le 14 février, je suis venue en mairie le 22 février voir les dossiers de préparation du conseil et à aucun moment on ne m'a présenté le Grand Livre. »

En réponse, Monsieur Gilles Poënsin, Adjoint au Maire, donne lecture du courrier adressé à Madame Murillo le 26 Février 2019 et demande qu'il soit joint au procès-verbal de la séance.

Avant le vote Madame Murillo, fait une nouvelle déclaration au nom du groupe « Rassemblement pour Saint Pierre » et demande qu'elle soit annexée à la délibération et jointe au Procès-verbal de la séance.

**Adopté par 24 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Mmes MURILLO et DURAND)**

**EAU POTABLE** : Adopté à l'UNANIMITÉ

**ASSAINISSEMENT** : Adopté à l'UNANIMITÉ

#### **III – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU RECEVEUR**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **IV – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Monsieur Gilles POËNSIN, adjoint délégué chargé des Finances, présente le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019.

***ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Mmes MURILLO et DURAND)***

## **V – COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITES DE LA CCEL**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, rappelle que, conformément à l’article 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, le Président de chaque établissement public de coopération intercommunale, doit adresser chaque année au Maire de chaque commune, un rapport retraçant l’activité de l’établissement. Le rapport annuel 2017 de la CCEL fait l’objet d’une communication, au conseil municipal, en séance publique.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de l’accomplissement de la formalité.**

## **VI – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA TRANSMISSION DES ACTES D’URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle que l’Etat a mis en place le dispositif « @CTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) afin d’accompagner les communes et encourager la transmission dématérialisée des actes (délibérations, budgets, arrêtés) transmis au contrôle de légalité.

Il convient à présent de prévoir la télétransmission du Plan Local d’Urbanisme approuvé à l’Etat pour le contrôle de légalité en le publiant sur le Géoportail de l’Urbanisme, en lieu et place de l’envoi de courrier papier.

Dans cette optique, la signature d’un avenant n°1 à la convention de télétransmission @CTES avec le Préfet du Département est nécessaire.

***ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ***

## **VII – APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D’ASSANISSEMENT**

Considérant que le zonage d’assainissement des eaux usées et le zonage d’assainissement des eaux pluviales de ST PIERRE DE CHANDIEU, tels qu’ils sont présentés au Conseil Municipal sont prêts à être approuvés, Monsieur le Maire propose à l’assemblée, d’émettre un avis sur le projet de zonage d’assainissement tel qu’il a été soumis à enquête publique.

***ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ***

## **VIII – APPROBATION DU PLU (Plan Local d’Urbanisme)**

Chaque étape nécessaire à l’application du PLU ont été respecté, il est donc demandé d’approuver le Plan Local d’Urbanisme tel qu’il a été arrêté et amendé par le conseil municipal après avoir été soumis à enquête publique.

Madame MURILLO Véronique (liste Rassemblement pour Saint Pierre) fait une déclaration et demande à ce qu’elle figure au Procès-verbal et en annexe à la délibération qui sera transmise à la Préfecture.

***ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 3 CONTRE (Mmes MURILLO et DURAND et Mr MONTAGNE)***

## **IX – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Considérant l’intérêt pour la commune d’instaurer un droit de préemption sur les secteurs du territoire communal classés en zones U et AU lui permettant de mener à bien sa politique foncière.

***ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Mmes Murillo et Durand)***

La séance est levée à 21h12.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 MARS 2019 à 20h00

Présents : 19 - Pouvoirs : 5 – Absents : 3

#### I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2019

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### II – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

##### ❖ BUDGET PRINCIPAL

- Section de Fonctionnement : 6.900.094,13 €
- Section d'Investissement : 5.815.000,00 €

##### DÉTAIL DU VOTE :

- Dépenses de Fonctionnement (sauf article 6574 – subventions)  
*ADOPTÉ PAR 20 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (D. Floret - V. Murillo - N. Durand – C. Poncet)
- Article 6574 « subventions »  
*ADOPTÉ PAR 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION* (D. Floret) – 6 conseillers ne prenant pas part au vote (V. Murillo – C. Poncet – C. Leclair – A. Bailly – S. Belver – C. Trolliet).
- Recettes de Fonctionnement  
*ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 1 ABSTENTION* (D. Floret)
- Dépenses d'Investissement  
*ADOPTÉ PAR 20 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (D. Floret - V. Murillo - N. Durand – C. Poncet)
- Recettes d'Investissement  
*ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 1 ABSTENTION* (D. Floret)

##### ❖ BUDGET DE L'EAU POTABLE

- Section exploitation : 157.006,69 € } avec reprise des résultats antérieurs
- Section investissement : 354.000,00 € } et des reports de crédits.

*ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 1 ABSTENTION* (D. Floret)

##### ❖ BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- Section exploitation : 96.006,37 € } avec reprise des résultats antérieurs
- Section investissement : 156.000,00 € } et des reports de crédits.

*ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 1 ABSTENTION* (D. Floret)

### **III – DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Il est décidé de reconduire les taux de référence de l'année 2018 tels que notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **IV – DÉTERMINATION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES DU SYDER POUR 2019**

Compte tenu de la possibilité de financer une partie des charges sur le Budget Principal 2019, il est proposé de :

- budgétiser à hauteur de 150.000 € la participation communale due au SYDER,
- fiscaliser le reste desdites charges soit 374.028.07 €.

***ADOPTÉ PAR 20 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (D.Floret) ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – N.Durand – C.Poncet)***

### **V – CONVENTION ANNUELLE AVEC LES ASSOCIATIONS « MJC ADOSPHERE » ET « L'ARBRE QUI DANSE »**

Il est proposé de renouveler, pour 2019, la convention passée entre la Municipalité et l'association « MJC ADOSPHERE ».

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

Il est proposé de renouveler, pour 2019, la convention passée entre la Municipalité et l'association « L'ARBRE QUI DANSE ».

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **VI – ACHAT DU TERRAIN VERSARI**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, explique à l'assemblée que des négociations ont été engagées avec les consorts VERSARI, propriétaires de la parcelle AP 684 située lieudit Village Ouest.

Il est proposé d'acquérir à l'amiable leur terrain nu d'une surface de 390 m<sup>2</sup>.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **VII – CONVENTION AVEC TRANS VI SAINT PIERRE DE CHANDIEU POUR TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU POTABLE**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, explique à l'assemblée que pendant les travaux d'abandon de la conduite DN 300 mm par le SIEPEL (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais), il a été découvert l'existence d'une conduite DN 200 privée dédiée à la défense incendie de la société KUEHNE & NAGEL, représentée par TRANS VI SAINT PIERRE DE CHANDIEU, piquée sur la conduite d'eau potable communale.

Le détail des travaux a été réalisé par le maître d'œuvre du SIEPEL (Cabinet Merlin). Le coût de l'opération est de 44 000 € HT (40 000 € HT de travaux et 4 000 € HT de maîtrise d'œuvre).

Il est proposé de se prononcer sur cette convention.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **VIII – AUTORISATION AU MAIRE POUR DEPOSER LE PERMIS D'AMENAGER UN**

#### **PUMPTRACK-SKATEPARK**

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, explique à l'assemblée que le projet de création d'un PUMPTRACK – SKATEPARK est bien avancé et que la délivrance d'un permis d'aménager par le service instructeur est toutefois nécessaire pour pouvoir engager l'opération.

Il est demandé d'autoriser le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **IX – TRANSFERT A LA CCEL DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE DE**

#### **VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES**

Monsieur Raphaël Ibanez, Maire, expose que la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS, dans le cadre de sa compétence liée à la protection de l'environnement, a décidé, par délibération en date du 18 Septembre 2018, de proposer aux communes membres le transfert de la compétence communale relative aux « *infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables* ».

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur ce transfert.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **X – RESOLUTION DU 101<sup>ème</sup> CONGRES DES MAIRES**

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que le Conseil communautaire de la CCEL s'est prononcé le 18 Février 2019 sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de Novembre 2018,

Avant que l'assemblée se prononce, Madame MURILLO Véronique fait une nouvelle déclaration au nom du groupe « Rassemblement pour Saint Pierre » et demande qu'elle soit annexée à la délibération et jointe au Procès-verbal de la séance.

***ADOPTÉ PAR 21 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS*** (V. Murillo - N. Durand – C. Poncet)

La séance est levée à 21h00.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 2 MAI 2019 à 20h00**

**Présents : 20 - Pouvoirs : 3 – Absents : 4**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 Mars 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire présente les décisions prises par lui, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, dans le cadre de la délégation générale qu'il a reçue du conseil municipal en avril 2014.

***Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité***

#### **III – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS**

Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 € à la Fondation de France qui organise une souscription en faveur de la restauration de Notre Dame.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **IV – DECISION MODIFICATIVE N°1-2019**

Les virements de crédits en faveur des associations présentes lors de la Journée de l'Environnement sont validés ainsi que certaines modifications d'articles comptables. Le conseil municipal attribue également diverses subventions en faveur des établissements accueillant des jeunes en apprentissage.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **V – REVISION DE PRIX DES TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT ET ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Comme chaque année le conseil municipal a décidé de revaloriser les prix des activités périscolaires et les tarifs des repas pris au restaurant scolaire afin de tenir compte de l'évolution des coûts des services périscolaires, à effet du 1<sup>er</sup> Septembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VI – MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE EN MATERNELLE**

Madame Nicolier, Adjointe au Maire, chargée de l'Education explique à l'assemblée que par un courrier de Janvier 2019, Monsieur l'Inspecteur d'Académie avait envisagé la fermeture d'une classe à l'école maternelle à la rentrée de Septembre 2019. Compte tenu des nouvelles inscriptions recueillies depuis le début de l'année, le Conseil Municipal demande à l'Académie de revoir sa position et de maintenir l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe de maternelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VII –TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2020**

Il est procédé, en séance publique, au tirage au sort des 12 jurés d'assises pris parmi les électeurs de la Commune.



La séance est levée à 20h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 5 JUIN 2019 à 20h00**

**Présents : 18 - Pouvoirs : 5 – Absents : 4**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 mai 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **II – ACHAT DE LA PROPRIETE DEBOURG**

Monsieur le Maire explique qu'après négociation avec le propriétaire il est parvenu à un accord. L'achat de la propriété Debourg située Rue Emile Vernay est présenté pour avis au Conseil Municipal, au prix de 239 000 €.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **III – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS**

##### **FAMILIALES**

Il est décidé de renouveler pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier, le contrat avec la CAF visant à subventionner les activités et prestations réalisées par les Centre de Loisirs, Crèche Halte Garderie et le Relais Assistantes Maternelles.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **IV – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A SEMCODA pour Résidence Le Préau**

Le conseil municipal attribue une subvention d'équipement de 4344 € à la SEMCODA en participation aux travaux de rénovation des anciens logements d'instituteurs devenus logements adaptés « Résidence Le Préau ».

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **V – DECISION MODIFICATIVE N°2-2019**

Les virements de crédits de régularisation d'opérations d'ordre et la subvention accordée à la SEMCODA sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VI – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2019**

Madame Nicolier, Adjointe au Maire, soumet la création de 6 emplois non permanents d'agents administratifs ou techniques pour faire face à l'accroissement d'activités pendant l'été. 3 pour les services administratifs et la bibliothèque et 3 pour les ateliers municipaux.

***ADOPTÉ par 20 Voix pour et 3 Abstentions (Mmes MURILLO – PONCET et DURAND)***

## **VII – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE POUR DUERP**

La convention avec le centre de Gestion du Rhône relative à la constitution ou mise à jour du Document Unique des Evaluations des Risques Professionnels des agents municipaux est validée. Mr le Maire est chargé de la signer – Les crédits nécessaires au paiement de cette prestation seront inscrits sur les budgets 2019 et 2020.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VII – DETERMINATION DES PRIX DES CONCESSIONS CINERAIRES CIMETIERE DE CHANDIEU**

Suite à l'installation future d'un colombarium de 9 cases au cimetière de Chandieu, le conseil municipal fixe les conditions d'octroi et le tarif à appliquer. Conditions : en cas de décès ou être âgé de 80 ans – Prix : tarif à l'unité de 714.85 € avec concession de 30 ans.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **IX - INFORMATIONS DU MAIRE**

- 8 juin les 30 ans de la Crèche associative L'Arbre qui danse
- 9 juin rassemblement de véhicules anciens (les Aieules de la Route)
- 18 Juin commémoration de l'appel du 18 juin
- 21 juin Fête de la musique
- 30 juin Fête des écoles.

La séance est levée à 20h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 11 JUILLET 2019 à 20h00**

**Présents : 19 - Pouvoirs : 3 – Absents : 5**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 Juin 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE – 2<sup>ème</sup> trimestre 2019**

Le conseil prend acte de l'accomplissement de la formalité.

#### **III – ACHAT DE LA PROPRIETE FOURNIER**

Avis favorable pour une acquisition amiable au prix de 145 000 € car bâtiment proche des équipements publics (place Charles de Gaulle).

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **IV – FONDS DE CONCOURS 2019 A LA CCEL**

Le conseil municipal attribue un fonds de concours de 300 000 € à la CCEL pour compléter le financement des travaux de voirie du centre-bourg. Les crédits ont été inscrits au budget 2019.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **V – AVIS SUR LA REVISION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE LA CCEL**

Il s'agit de mouvements de crédits visant à permettre à la CCEL de regrouper les différentes allocations versées aux Communes. En échange, les communes prendront en charge la totalité du FPIC.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **VI- CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CCEL (CMOU)**

Le conseil municipal valide l'intervention des services de la CCEL sur des prestations ne relevant pas de leurs compétences dans la réalisation des travaux du Centre Bourg - les crédits ont été inscrits au budget 2019.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **VII – DECISION MODIFICATIVE N°3-2019**

Les virements de crédits correspondants aux délibérations 5 et 6 sont validés et intégrés au budget de l'exercice en cours.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VIII – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA SURFACE D'ESCALADE**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la FFME pour la mise en œuvre de la nouvelles surface artificielle d'Escalade qui sera installée à l'intérieur du gymnase Alain Gilles. Une subvention de 18 000 € nous sera accordé et une association spécifique d'escalade a été créée.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **IX – PARTICIPATION AU CONVENTIONNEMENT POUR EQUIPEMENT ALARME INTRUSION**

Le Maire a lancé une consultation avec des entreprises sur la base d'un cahier des charges techniques préparé par un bureau d'études afin de proposer aux habitants, qui le souhaitent, de s'équiper de matériel d'alarme intrusion sans fil. Il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec les entreprises retenues qui s'engagent à garantir les prix ainsi obtenus pendant deux ans.

***ADOPTÉ par 21 voix POUR et 1 ABSTENSION (Mr Didier Floret).***

## **X – AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER LES DEMARCHES NOTARIEES POUR CESSIONS ET ALIGNEMENTS DE VOIRIES**

Le Maire est autorisé à procéder aux régularisations d'actes notariés de cessions gratuites ou d'alignements. Les crédits seront inscrits au budget 2019.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **XI – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2020 FIXEE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Le Maire explique qu'il a été envisagé de conclure entre les communes membres de la CCEL un accord local fixant à 39 le nombre de sièges du conseil communautaire à partir de 2020. Le Préfet a jusqu'au 31/10/2019 pour valider cet accord. A noter qu'actuellement le conseil communautaire se compose de 45 membres.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **XII- INFORMATIONS DU MAIRE**

- 13 juillet bal et feu d'artifice
- 7 Septembre Forum des associations
- 14 Septembre Inauguration de la nouvelle place Charles de Gaulle,
- 14 Septembre Portes ouvertes de la future maison médicale,

**Autres informations :** retrait du projet de fermeture de la 7<sup>ème</sup> classe maternelle,

Installation des gens du voyage : 3 interventions des gendarmes, référé déposé auprès du Préfet – Référé expulsion obtenu.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 31 AOÛT 2019 à 9h00**

**Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Absents : 4**

#### **I – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCEL FIXEE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL – RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 11 JUILLET 2019**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du conseil municipal n° 2019-7-10 du 11 Juillet 2019, l'assemblée avait décidé de fixer à 39 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCEL en 2020.

Après plusieurs entretiens avec la Préfecture il apparait que la composition à 40 délégués serait validée par la DGCL ce qui permettrait à Colombier-Saugnieu d'obtenir un siège supplémentaire.

Les Maires se sont réunis en conférence des Maires, le vendredi 23 Août. Ils ont validé cette nouvelle proposition de répartition et ont décidé de convoquer leur conseil municipal respectif avant le 31 Août 2019 afin de délibérer sur cet accord local.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de fixer en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de l'est lyonnais.

Il est décidé le retrait de la délibération n° 2019-7-10 du 11 juillet 2019 et de fixer à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de l'est lyonnais.

***ADOPTÉ par 23 Voix pour et 2 Abstentions (Mmes MURILLO et DURAND)***

La séance est levée à 9h40.



# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019 à 20h00**

**Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Absents : 4**

### **I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 JUILLET ET 31 AOUT 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **II – MODIFICATION DES CONDITIONS D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Il est décidé de valider l'avenant à la convention avec LA POSTE visant à modifier les horaires d'ouverture au public de L'AGENCE POSTALE COMMUNALE, à effet du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 avec l'ajout de 2 permanences supplémentaires par semaine.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITE***

### **III – SUBSTITUTION DE LA CCEL A SES COMMUNES MEMBRES POUR LE REVERSEMENT DU**

#### **F.N.G.I.R.**

Il s'agit pour la CCEL de se substituer à ses communes membres pour percevoir leur reversement du F.N.G.I.R. (FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES) prévu au 2.1 de l'Article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 Décembre 2009 (*loi de finances pour 2010*). En échange l'attribution de compensation annuelle sera augmentée d'autant.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **IV – SUBSTITUTION DE LA CCEL A SES COMMUNES MEMBRES POUR LE REVERSEMENT DU**

#### **D.C.R.T.P.**

Il s'agit pour la CCEL de se substituer à ses communes membres pour percevoir leur reversement du D.C.R.T.P. (DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE) prévu au 2.1 de l'Article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 Décembre 2009 (*loi de finances pour 2010*). En échange l'attribution de compensation annuelle sera augmentée d'autant.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **V – DECISION MODIFICATIVE 4/2019**

Il s'agit principalement d'opérations d'ordre relatives à des amortissements mandatés par erreur sur des exercices précédents et de virements de crédits pour compléments de subventions aux associations.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **VI– REVISION DES TARIFS DE L'ECOLE DU SPORT POUR LES ENFANTS NE RESIDANT PAS DANS**

#### **LA COMMUNE**

Madame l'Adjointe déléguée propose à l'assemblée de créer ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, comme suit :

Inscription (non-résidents) pour tous les Mercredis de l'année et par enfant (facturée en une seule fois)	198 €
Inscription (non-résidents) pour les vacances scolaires et par enfant (minimum de deux jours, facturée le mois suivant l'activité)	18.35 € par jour de fréquentation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VII – URBANISME – TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES – RECONDUCTION DE LA DECISION DE 2007**

Compte tenu de l'approbation du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) par délibération n°2019-3-8 du 28 Février 2019, il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de décider la poursuite des effets de la délibération de 2007 sur le nouveau PLU, c'est-à-dire sur les terrains rendus constructibles et classés en zone AU.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VIII – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE**

Il s'agit d'approuver la création des postes ci-dessus à effet du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 à savoir :

- un poste d'Ingénieur territorial cat A à temps complet,
- un poste d'Agent de Maitrise - cat C à temps complet,
- un poste d'Adjoint technique - cat C à temps non complet (31,5h/35)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**IX – PROLONGATION DE DUREE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LES MEDECINS INSTALLES DANS LE BATIMENT COMMUNAL LE CERCLE**

Compte tenu du retard pris dans les travaux, il est proposé à l'assemblée de prolonger l'autorisation d'occuper les locaux du « CERCLE » pour 3 mois supplémentaires, à savoir jusqu'au 31 Décembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**X – MANDAT SPECIAL AU MAIRE ET AUX ADJOINTS POUR PARTICIPER AU CONGRES/SALON DES MAIRES**

Il est demandé d'approuver la prise en charge par la commune, pour les élus qui se rendront au Congrès ou Salon des Maires à Paris en novembre 2019, sur production des justificatifs ou factures :

- des frais d'inscription au Congrès,
- des frais d'hébergement,
- des frais de transports (train et taxi).

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**XI – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX DURANT LA PERIODE ELECTORALE DES MUNICIPALES**

Compte tenu de la proximité des élections municipales, des salles communales sont mises à disposition pour :

- des réunions publiques : Salle Marcelle Genin et/ou Salle Le Cercle,
- des réunions de travail de la ou des listes en présence : Salle Guillaume Rabatel (sous-sol de l'Hôtel de ville).

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**XII- INFORMATIONS DU MAIRE**

- Festival d'Humour du 11 et 12 Octobre
- Soirée Halloween le 31 octobre par l'association « Sortir en Famille »

La séance est levée à 20h40.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019 à 20h00**

**Présents : 22 - Pouvoirs : 2 – Absents : 3**

#### **I – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de l'accomplissement de la formalité.*

#### **II – ACHAT DE LA PROPRIETE CLAIR/SMITH (PLACE CHARLES DE GAULLE)**

Une promesse de vente a été acceptée et signée par les propriétaires le 24 Septembre 2019.

Considérant, l'intérêt pour la commune d'acquérir à l'amiable cette propriété située en centre urbain et limitrophe avec d'autres biens ou espaces publics communaux. Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de St Pierre de Chandieu, au prix fixé par les Domaines.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

#### **III - URBANISME – DECISION DE PRISE EN CONSIDERATION DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT INSCRITE DANS LE PERIMETRE DE LA ROUTE DE GIVORS (RD 149)**

Il est décidé de prendre en considération la réalisation d'une opération d'aménagement, inscrite dans le périmètre délimité au plan annexé à la délibération, afin de mettre en œuvre un projet urbain pour le centre bourg de Saint Pierre de Chandieu le long de la Route de Givors afin de pouvoir opposer un sursis à statuer pour les projets qui ne correspondraient pas à l'aménagement souhaité.

***ADOPTE PAR 21 VOIX POUR ET 3 ABSTENSIONS  
(Mmes V. MURILLO – C.PONCET et N.DURAND)***

#### **IV – AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CHATEAU DE RAJAT AVEC LA SAS « PLACE OF EVENTS »**

Suite à la construction d'une Orangerie par l'occupant du Château et compte tenu de la surface supplémentaire occupée et des revenus générés par ce nouveau bâtiment, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les conditions du contrat, notamment financières, pour tenir compte de l'emprise de ce nouvel équipement.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **V – MOTION DES COMMUNES DE LA CCEL RELATIVE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

La CCEL souhaite réduire au minimum les moyens fléchés pour la maintenance des 4 équipements d'accueil des gens du voyage. L'établissement public acte le fait qu'une telle position va rapidement aboutir à une situation qui rendra ces équipements impropres à l'objet pour lequel ils ont été réalisés. Le conseil municipal demande que la situation des aires d'accueil des gens du voyage soit mieux prise en compte par l'Etat.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VI- INFORMATIONS DU MAIRE**

- Festival d'Humour du 11 et 12 Octobre
- Soirée Halloween le 31 octobre par l'association « Sortir en Famille »

La séance est levée à 20h45.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2019 à 20h00**

**Présents : 21 - Pouvoirs : 3 – Absents : 3**

#### **I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 26 SEPTEMBRE ET 9 OCTOBRE 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **II – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE VEOLIA ET DEPOT DES RPQS**

Le conseil prend acte de l'accomplissement de la formalité.

#### **III – AGRICULTURE – ATTRIBUTION DE BAUX AGRICOLES**

Après examen des possibilités de reprise par les exploitants agricoles locaux, il est proposé à l'assemblée de proposer un nouveau bail rural à l'EARL LA TUILIERE (Monsieur Jean-Claude Thévenin) à compter du 11 Novembre 2019 au prix de 113.84 € l'hectare (valeur Novembre 2018), pour une surface totale de : 11 ha 48 a et 99 ca.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **IV – CONVENTION AVEC LE CDG 69 POUR PARTICIPATION SANTE ET PREVOYANCE POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) arrivent à échéance le 31 décembre 2019. Il s'agit d'adhérer à une nouvelle convention.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **V – OCTROI DE PRESTATION D'ACTION SOCIALE ET ADHESION AU CONTRAT CADRE DES TITRES RESTAURANTS DU CDG 69**

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) a conclu avec la société Edenred un contrat-cadre « Titres restaurant » portant sur les titres restaurant pour le compte des collectivités et les établissements du département du Rhône et de la Métropole de Lyon qui le souhaitent. Le conseil municipal autorise le Maire a adhérer pour les agents de la collectivité.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **VI– REVISION DITE LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA CCEL**

Il s'agit de donner suite à l'analyse financière confiée aux cabinets KPMG et STRATORIAL et faire apparaître clairement les flux financiers entre la CCEL et ses communes membres suite aux délibérations budgétaires prises au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VII – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR**

### **2020**

L'établissement CASINO SUPERMARCHE situé à Saint Pierre de Chandieu, a déposé une demande le 15 Octobre 2019 en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir au public **12 dimanches en journée**, en indiquant qu'ils feront appel pour ce travail au volontariat. Le conseil municipal, après avis favorable de la CCEL, autorise l'ouverture de 12 dimanches par an en 2020.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VIII – RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS**

Le conseil prend acte de l'accomplissement de la formalité par le SIEPEL, le SMAAVO et le SMND .

## **IX- INFORMATIONS DU MAIRE**

- Matinée Boudin le 10 Novembre à 8h00 au local festif
- Cérémonie célébration de l'armistice de 1918 le 11 Novembre dès 11h à l'espace Mezzago
- Film/reportage le 12 Novembre à 20h au Centre des Arts Camille Floret
- 1ère Réunion des classes en 0 le 15 Novembre à 20h à la Salle Marcelle Genin
- Concert le 15 Novembre à 20h30 au Centre des Arts Camille Floret
- Exposition photo les 16 et 17 Novembre de 10h à 18h à la Salle Deslyres
- Matinée grenouilles le 17 Novembre dès 8h au local festif
- Repas/musical choucroute le 17 Novembre dès 12h à la Salle à Vocation Pluraliste
- Beaujolais nouveau le 21 Novembre à 19h à l'espace Mezzago
- Vide-greniers le 24 Novembre de 9h à 17h à la Salle à Vocation Pluraliste
- Marché de Noël le 7 Décembre de 9h à 19h30 au centre du village

La séance est levée à 20h33.



# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2019 à 20h00**

**Présents : 21 - Pouvoirs : 3 – Absents : 3**

### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **II – REVISION DU FONDS DE CONCOURS 2019 A LA CCEL**

Compte tenu du fait que l'enveloppe financière de la CCEL affectée aux travaux du programme 2020 a été engagée sur l'exercice 2019, il convient d'inscrire également le fonds de concours 2020 sur l'exercice budgétaire 2019 pour un montant de 400 000 €.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **III – DECISIONS MODIFICATIVES 2019**

Il s'agit de présenter les mouvements de crédits à inscrire aux budgets 2019 Principal et Eau Potable.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION – DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Après concertation avec l'INSEE, les tarifs suivants sont proposés :

- Par logement (y compris bulletins individuels) : 5 €uros majoré de 50% en cas de remplissage par internet
- Par demi-journée de formation : 30 €uros
- Forfait pour repérage et tournée : 90 €uros

Pour information, l'Etat versera une dotation forfaitaire fixée à 8 235 €uros. La collecte débutera le 16 Janvier et se terminera au plus tard le 15 Février 2020.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **V – CONVENTION AVEC LE CDG 69 POUR RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive est proposée pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **VI- ECOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY – PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR 2020**

Compte-tenu de la proximité du renouvellement des conseils municipaux, il a été convenu avec l'association de prolonger, pour une durée d'un an, jusqu'au 31 Décembre 2020 , la convention d'objectifs initialement valable jusqu'au 31/12/2019.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VII – AVIS SUR LA CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LE TRANSPORT ET LE**

### **TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Suite à la dénonciation par la Métropole de Lyon, avec date d'effet au 31 décembre 2018 de la convention liant la commune de Saint Pierre de Chandieu à la Métropole de Lyon pour le transfert et le traitement de ses eaux usées, des négociations ont été entreprises avec la Métropole et le SMAAVO (syndicat mixte d'assainissement de la vallée de l'Ozon) dont la Commune est membre.

La Métropole de Lyon a transmis à la Commune de Saint Pierre de Chandieu une nouvelle convention tripartite relative aux conditions techniques et financières pour le transport et le traitement de ses eaux usées. Mr le Maire est autorisé à la signer.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VIII – AGRICULTURE – ATTRIBUTION DE BAUX AGRICOLES**

Après examen des possibilités de reprise par les exploitants agricoles locaux, Monsieur GIROUD propose à l'assemblée de proposer un nouveau bail rural à Monsieur Albéric MAGNARD - EARL la Verrière à CHAPONNAY 69, à compter du 11 Novembre 2019 au prix de 113.84 € l'hectare (valeur Novembre 2018), pour une surface totale de 3 295 M<sup>2</sup> pour 2 parcelles précédemment exploitées par le GAEC THOMAS MONTAGNE.

## **IX- INFORMATIONS DU MAIRE**

- Marché de Noël le 7 Décembre de 9h00 à 19h30 au Centre village
- Film/reportage le 10 Décembre à 20h au Centre des Arts Camille Floret
- Téléthon le 14 Décembre à 19 h l'Espace Deslyres
- Bal de fin d'année le 31 Décembre à 22h à l'Espace Deslyres
- Vœux du Maire aux habitants le 10 Janvier à 19h à l'espace Deslyres
- Vœux du Maire aux aînés le 16 Janvier à 14h à l'espace Deslyres

La séance est levée à 20h27.